

INSTITUT DE DROIT PÉNAL DU BARREAU DE PARIS

Président : Jean-Yves Le Borgne, ancien vice-bâtonnier du barreau de Paris

Président délégué : Vincent Nioré, ancien membre du conseil de l'Ordre

Secrétaire générale : Marie-Alix Canu Bernard, membre du conseil de l'Ordre

Directrice du comité scientifique : Yvonne Muller, maître de Conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

LUNDI 6 FÉVRIER 2012 • 18H30 - 21H00

Maison du Barreau, 2 rue de Harlay, 75001 Paris • Auditorium Louis-Edmond Pettiti

COLLOQUE

PÉNALISATION DE LA NÉGATION DES GÉNOCIDES : POUR OU CONTRE ?

MODÉRATEUR :

■■■ Vincent Nioré

Président délégué de l'Institut de droit pénal

Ancien membre du conseil de l'Ordre

INTERVENANTS :

■■■ Jean-Yves Le Borgne

Ancien vice-bâtonnier du barreau de Paris

Président de l'Institut de droit pénal

Présentation générale du thème du colloque

■■■ Henri Leclerc

Ancien membre du conseil de l'Ordre

Ancien président de la ligue des droits de l'Homme

Président d'honneur de l'Institut de droit pénal

«La négation du génocide serait-elle le dernier visage du blasphème ?»

■■■ Robert Badinter

Professeur émérite à l'Université de Paris I

Ancien président du conseil Constitutionnel

«Un peu de pitié pour le Droit»

■■■ Christian Charrière-Bournazel

Président du Conseil National des Barreaux

Ancien bâtonnier du barreau de Paris

Président d'honneur de l'Institut de droit pénal

«Le négationnisme et la liberté d'expression»

■■■ Basile Ader

Membre du conseil de l'Ordre

«État de la jurisprudence sur la notion de négation depuis la loi GAYSSOT»

■■■ Sévag Torossian

Avocat au barreau de Paris

Docteur en droit, écrivain

«Les Arméniens, la France et le négationnisme»

■■■ Ron Soffer

Avocat aux barreaux de Paris et New York

«Pénalisation du négationnisme et droit américain»

■■■ Mario Stasi

Ancien bâtonnier du barreau de Paris

Président d'honneur de l'Institut de droit pénal

Synthèse des débats



À l'issue du colloque, dédicace par Sévag Torossian de son ouvrage :
«La prophétie d'Ararat»



Ce colloque sera suivi d'un cocktail

Entrée gratuite et ouverte aux non avocats

Inscription préalable obligatoire

EFB - Direction de la formation continue

E-mail : ifc@efb.fr - Télécopie : 01 43 43 48 10

Site : www.efb-formation-continue.com

